



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 10 JUIN 2013 A 19H15 Bâtiment Stella Helvetica

En présence de deux bourgeoises et de sept bourgeois, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public.

En préambule la présidente salue la présence de M. Philippe Dini, de la fiduciaire Dini et Chappot SA, réviseuse des comptes, dont la présence à la présente assemblée bourgeoise est obligatoire.

Elle excuse l'absence de MM Gilles Dussex, Benjamin Roduit et Henri Thurre.

Après les salutations d'usage, l'ordre du jour est rappelé :

- 1) Protocole de la dernière assemblée bourgeoise
 - Lecture et approbation
- 2) Comptes 2012 de la bourgeoisie
 - Lecture et commentaires
 - Rapport du réviseur des comptes
 - Approbation
- 3) Divers

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoise

Lecture et approbation

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 février 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2012 de la bourgeoisie

En préambule la présidente rappelle aux bourgeois qu'ils doivent se prononcer sur l'adoption des comptes avant le 30 juin et que ceux-ci étaient à leur disposition 20 jours avant le déroulement de la présente assemblée.

Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier procède à la lecture complète des comptes 2012 de la bourgeoisie et la présidente, au fur et à mesure, commente les principaux postes.

M. Dominique Luisier demande comment les intérêts payés par la bourgeoisie sont calculés. Il lui est répondu que ces intérêts sont dus sur la dette qu'a la bourgeoisie envers la commune.

Le conseiller Roduit informe l'assemblée que les travaux de réfection du chalet de Scinloz qui n'ont pas pu être réalisés en 2012 débiteront à fin juin 2013.

Mme Carine Bertuchoz demande s'il est possible de louer le chalet de Scinloz, même si le locataire doit entreprendre des travaux. Le conseiller Roduit et la présidente Mesot lui répondent que le bâtiment est insalubre à l'heure actuelle et que les sociétés locales n'ont pas manifesté le désir de l'utiliser. Une affectation de ce bâtiment sera étudiée.

Les comptes 2012 présentent les chiffres suivants :

- Charges financières	Fr. 57'210.70
- Revenus financiers	Fr. 18'696.55
- Marge d'autofinancement négative de	Fr. 38'514.15
- Amortissements de	Fr. 15'851.85
- Perte de l'exercice de	Fr. 54'366.00



- Dépenses d'investissement	Fr. 78'761.85
- Recettes d'investissement	Fr. 72'400.00
- Investissements nets	Fr. 6'361.85
- Fortune nette de	Fr. 1'382'669.83
- Totaux égaux au bilan de	Fr. 1'991'453.55

Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini, de la Fiduciaire Dini et Chappot SA, procède à la lecture des conclusions du rapport de révision et recommande d'approuver les comptes annuels.

Approbation

L'assemblée bourgeoisiale approuve les comptes 2012 à l'unanimité.

3. Divers

La présidente Mesot informe les bourgeois de la volonté communale de modifier son Règlement Communal des Constructions et des Zones. La parcelle sise à « La Rosaire » accueillant actuellement le terrain de football serait mis en zone mixte habitat, services et commerces.

M. André Luisier demande pourquoi vouloir vendre ce terrain qui a été acheté à l'époque afin de doter la bourgeoisie. La présidente Mesot lui répond que tout est ouvert et qu'il appartiendra à l'assemblée bourgeoisiale de décider.

M. Gérard Raymond demande s'il est vraiment nécessaire d'agrandir la zone à bâtir. La présidente Mesot lui répond par l'affirmative.

M. Gartia Roduit remercie le conseil bourgeoisial pour la gérance des biens. Il demande si la commune est intéressée au parc éolien. De plus il demande où en est le projet Rhône III. La présidente Mesot l'informe que la commune a une participation de 5 % dans la société Valéole. L'intérêt communal est donc démontré. En ce qui concerne Rhône III, elle informe que les remarques émises par les privés lors de la dernière consultation publique ont été transmises à l'Etat. Le vice-président Moret rappelle qu'il ne faut pas confondre l'emprise Rhône, qui est le secteur réservé pour les travaux mais qui ne représente pas l'élargissement prévue. Il indique également que les différents experts qui ont été mandatés par le canton arrivent à la conclusion qu'il n'est pas possible de creuser le Rhône.

M. Dominique Luisier demande si le conseil communal serait favorable à une éolienne sur son territoire. La présidente Mesot lui répond que la question ne s'est pas posée au sein du conseil étant donné qu'il n'y a aucun projet prévu sur le territoire de Saillon.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève l'assemblée en lui adressant les remerciements d'usage.

Il est 20h00.

Certifié exact

BOURGEOISIE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc